

Autour d'une inscription de pierre à Rumorvan

Les millésimes sur les maisons léonardes anciennes ne furent malheureusement pas systématiques, mais toutefois il en existe encore quelques-uns. Même s'il faut toujours les considérer de façon critique, une pierre datée pouvant être réutilisée dans une construction postérieure, ces dates fournissent des jalons précieux pour une chronologie des maisons et leur classement dans des typologies.

Des exemples de millésimes...

Ces dates sont gravées en divers endroits du bâti, le plus communément sur une souche de cheminée (Lanildut, Kerzeoc, IHS 1814, Porspoder, Poulloupry, 1742) ou sur le linteau de la porte principale (Porspoder, Kerharran, 1599, Brélès, grande rue, 1765) ou de la porte de la cour (Lanildut, Rumorvan, 1630, Lanildut, Streat an Aber, F. Lan 1743). On rencontre encore des dates sur des lucarnes de pierre (Lanildut, Rumorvan, IHS 1749, Landunvez, Argenton, 1777), ou une pierre haute du mur de façade. C'est cette dernière disposition, assez rare (une maison du bourg de Porpoder au nord de l'église, réutilise une pierre gravée et datée, IM ? M :M 1680 ancre de marine), qui nous intéresse, car nous pensons avoir déchiffré les quelques lettres qui précèdent le millésime, et par ce biais, avoir identifié les premiers propriétaires. Il s'agit du n°23 à Rumorvan à Lanildut. Derrière ses hauts murs d'enceinte, on aperçoit l'inscription suivante :



F : F : P : O : H :
M : P : 1687

Le sens des 5 lettres

Les trois premières lettres ne posent guère de problème, elles sont souvent observées sur des pierres d'églises et signifient « Fait Faire Par », pour désigner les commanditaires du bâtiment. Restait à identifier les quatre lettres suivantes, logiquement des initiales. Une longue fréquentation des archives locales, registres de baptême, mariage, décès, aveux seigneuriaux, baux, rentiers, procès, inventaires divers, à la recherche des hommes et des femmes qui ont animé les villages du Léon, nous ont amené à proposer un couple « d'honorables gens » comme on le dit dans les actes. Il s'agit d'honorable marchand Olivier Haouel et de sa femme Marie Prat, mariés avant 1684 et probablement vers 1670, à Lanildut. Nous connaissions l'homme et nous hésitions entre lui et Olivier le Hir autre marchand vivant à Lanildut à cette époque, mais un aveu au seigneur de Kergroadès en 1686 et 2 aveux au seigneur de Keroulas en 1684 confirment le nom de son épouse Marie Prat, qui correspondrait à MP. L'aveu de 1684 précise qu'ils sont acquéreurs d'une maison et grand corps de logis à Rumorvan. S'il est question de l'emplacement actuel de la maison, il est probable qu'ils firent reconstruire un bâtiment et y placèrent la pierre datée.

Des éléments pour dater la maison...

Grâce à l'amabilité des propriétaires actuels M. et Mme le Faou, que je remercie encore, nous avons pu visiter la maison en question. Quelques observations semblent confirmer l'hypothèse d'une reconstruction au dix-septième siècle avec réutilisation d'éléments antérieurs comme la porte arrière et la porte de communication dans le mur est (aujourd'hui condamnée mais dont les magnifiques pierres de taille ont été redécouvertes lors de la rénovation des murs intérieurs), avec arc en plein cintre et chanfrein prononcé en granit gris-blanc (peut-être de Plouarzel), ou des linteaux de fenêtre avec chanfrein en accolades, ou encore la fenêtre de la façade, au rez-de-chaussée, à l'est, qui paraît avoir perdu un meneau horizontal. Autant d'indices qui font remonter la première (?) construction aux siècles précédents (seizième siècle ?). Pour compliquer les choses, il ne serait pas étonnant qu'il y eu une deuxième reconstruction vers le milieu de dix-huitième siècle, si l'on s'en tient au plan général de la maison et notamment à la place de l'escalier à rampe droite dans un décrochement du bâti à l'arrière, en massives et superbes pierres de taille de l'Aber-Ildut, et aux ouvertures de l'étage, symétriques et, relativement, grandes. Ces éléments rappellent beaucoup les caractères des maisons à cheminées en demi-lunes dites anglaises, qui sont elles datées de la deuxième moitié du dix-huitième siècle (voir notre article sur Tanguy Moyot). De plus, le cadran solaire de la façade, aujourd'hui brisé mais dont la deuxième moitié est précieusement conservée par M. le Faou, est daté de 1776. Certes, cela ne pourrait être que la marque d'un nouveau propriétaire...

Enfin, M. de Poncelin de Raucourt, du manoir de Rumorvan, affirme que sa famille, dont les racines plongent loin dans le passé de Rumorvan (et mêmes peut-être parmi les anciens propriétaires de la maison) a toujours considéré la pierre datée comme plus ancienne que la maison.

Une description en 1784 ?

La maison actuelle est un édifice double, appartenant à des propriétaires différents, avec des jardins séparés par un muret mais dont le bâti du mur gouttereau est manifestement continu, ce qui atteste une construction en une seule fois. La séparation des maisons mitoyenne est ancienne, et pourrait remonter à 1737. En effet, une description lors du prisage des biens de sieur Tanguy Moyot en 1784 pourrait correspondre aux deux maisons actuelles. Cela demanderait des vérifications sur le terrain (mesurages), mais l'hypothèse est tentante. Voici le texte :

« Article 1

En la paroisse de Lanildut au village de Rumorvan une maison couverte d'ardoise, consistant en une cuisine à rez de chaussée, ouvrant de sa porte et de sa fenêtre au midi, ayant sa cheminée au pignon du levant, une petite cave sous l'escalier, autre cuisine au nord de cette dernière en forme de croisée, ayant une fenêtre au couchant de sa cheminée au pignon du nord, contenant vingt-sept pieds et demi de longueur, compris le pignon du levant, et la moitié de celui du couchant, l'autre moitié du pignon appartenant au sieur Ildut Moyot oncle, ayant vingt pieds de large, murs compris, sur treize pieds de haut, la moitié de la cour, à prendre au bout et côté du levant et une grande porte à deux battants sur la dite cour, donnant sur la rue, chemin au couchant commun à l'autre maison, ou cuisine de derrière, ayant en dedans vingt pieds de long sur seize de large, de hauteur treize pieds, ayant trois petites fenêtres, deux au couchant et l'autre au nord, porte sur l'escalier, deux fenêtres éclairant le dit escalier, autre chambre au-dessus ayant deux fenêtre au midi, tirant vers le couchant, sa porte au nord, grenier au dessus, jardin au nord, ayant son fossé au levant et au nord en partie, contenant onze cordes et demi, compris le fond sous édifices.

Les dits héritages occupés par demoiselle Marie Françoise Moyot veuve du sieur Lannuzel, relevant roturièrement du fief de Keroullas et envers icelui quitte de charges, arrenté vingt six livres dix sols par an, cy 26 # 10 s

Dans la cour de la maison du sieur Ildut Moyot, une écurie au bout du midi, ayant son pignon sur la rue, la porte au levant, une fenêtre au pignon, la moitié du mur de refend, contenant de longueur dix sept pieds, douze et demi de largeur, compris le pignon du midi, et le mur de refend trois pieds de hauteur, droit de servitude par la cour, et la moitié du puit derrière la maison du dit sieur Moyot, au couchant terres de Marie Jeanne Allain et au nord crèche du dit sieur Moyot avec sa servitude par le jardin des co-partageants, arrenté cinq sols cy 5 s.

Une étude attentive de cette description montre des correspondances avec la maison mitoyenne à l'est (le levant), la maison avec la date de 1687 (à l'ouest ou couchant) étant celle de Ildut Moyot, frère du Tanguy décédé, oncle et parrain d'autre Ildut Moyot, futur député aux Etats-Généraux. Cette maison n'est donc pas directement décrite mais se devine « en creux ».

Sur la base d'un pied pour 32,5 cm, cela donne une façade de presque 9 mètres de long pour la deuxième maison, 6,50 mètres de large et 4,20 mètres de haut, avec une cuisine « en forme

de croisée » au nord de 6,50 mètres sur 5,20 mètres. L'édifice actuel possède en effet une aile importante au nord. L'écurie au midi (sud) de la maison de Ildut Moyot, de 4 mètres large sur 5,50 mètres de long, avec son pignon sur la rue rappelle beaucoup la crèche actuelle (ancien garage) dans la cour devant la maison de M. le Faou. Il pourrait ne s'agir que de la moitié sud du bâtiment d'aujourd'hui (à cause de la mention du mur de refend). Il existe également toujours un puits dans la cour arrière de la maison, la servitude le concernant a-t-elle encore cours ? Il reste à vérifier les ouvertures (nombres et emplacements). L'hypothèse est bien tentante, aucune des constructions actuelles de Rumorvan ne correspondant à cette organisation des espaces...

D'après le grand des biens de la succession, la maison est issue d'un partage en 1737, dans la famille Moyot. Elle est louée à ferme par Marie Françoise Moyot veuve Lannuzel, fille de Tanguy, par acte sous seing privé de 1780 pour 42 livres par an, un aveu a été rendu à la seigneurie de Keroulas du 20 septembre 1742 (on remarquera qu'il s'agit de la même seigneurie qu'en 1684).

Le partage de 1737 est probablement consécutif au décès de Marie Jourden mère de Tanguy, en 1736, à Rumorvan en Lanildut. Cela signifierait que la maison fut acquise par la famille Moyot au début du dix-huitième siècle, car je n'ai pas trouvé de liens de parenté proches avec la famille Haouel propriétaire en 1687. Si la maison est la bonne, il y a de grandes chances qu'elle soit celle de la naissance de Ildut Moyot (le jeune) en 1749.

Une autre description existe, elle a été faite en 1808, mais elle pose problème à cause des mesures des différents bâtiments, mesures qui ne correspondent pas avec les premières. Je n'ai pas trouvé de solutions pour l'instant. L'agencement des constructions semble le même et la famille concernée est descendante d'une branche Moyot, propriétaire d'une moitié en 1784. Elle aurait racheté la maison de l'est entre 1784 et 1787, date du décès de Ildut Joseph Moyot le vieux, dont il est question ici. La description devant le notaire concerne quelques biens à Porspoder et Lanildut, mais l'immeuble principal ressemble fort à notre maison :

Du 15 au 18 mai 1808

Dame Marie Gabrielle Moyot veuve Budoc Masson et Joseph Gabriel Thomas percepteur à vie des contributions directes, demeurant ensemble à Rumorvan commune de Lanildut, voulant partager les héritages échus de la succession de feu Ildut Joseph Moyot et de feu Jeanne Provost, la dame Masson fille du couple et le sieur Thomas fils de feu Jean Joseph et feu Marie Jeanne Gabrielle Moyot sœur germaine de la veuve Masson...

« Premier lot :

En la commune de Lanildut, au village de Rumorvan, une maison manale couverte en ardoises, consistant au rez de chaussée en une cuisine, un petit salon, et un appartement au bout du couchant, séparé des dites cuisine et salon par l'entrée, ayant une porte au midi et un autre au nord, ayant une cheminée au bout du levant, duquel côté le mur ou pignon est mitoyen avec la maison mentionnée en la seconde lottie, ayant les dites cuisine, salon et appartement une fenêtre au midi, une dépense, un escalier en pierre et une petite cave au dessous au nord, deux chambres au-dessus du rez de chaussée, l'une au levant et l'autre au couchant, ayant cette dernière une cheminée au couchant, une fenêtre au midi et une autre au nord, et la chambre au levant deux fenêtres au midi, un grenier au-dessus des dites chambres ; contenant dix mètres huit cent soixante dix huit millimètres de longueur, six mètres quatre cent quatre vingt quinze millimètres de largeur, hors d'œuvre, sur quatre mètres cinq cent quarante six millimètres de hauteur, une cour close au midi de la dite maison, la portion de l'aire au midi de la dite maison, l'autre portion sera décrite dans la seconde lottie ; au nord de la dite cour et joignant la dite maison manale, une maison à four et four y étant, couverte en ardoise et séparée par un mur de refente, de la crèche, dont mention sera faite en la seconde lottie, ayant une porte au levant sur la dite cour, contenant la dite maison à four et ladite crèche, huit mètres sept cent soixante dix huit millimètres de longueur, six mètres cent soixante dix millimètres de largeur, hors d'œuvre, sur deux mètres deux cent soixante treize de hauteur ; une soue à cochon au midi de la dite cour, aussi couverte d'ardoises, ayant sa porte au levant, contenant un mètre, neuf cent quarante huit millimètres de longueur, trois mètres huit cent quatre vingt dix sept millimètres de largeur en dehors, sur un mètre deux cent quatre vingt dix neuf millimètres de hauteur, emplacement à fumier au midi de

la dite portion d'aire et de la dite cour, et en dehors d'icelles, au nord de la maison manale, la moitié occidentale d'un courtil et du puits, et un jardin muré au bout du nord du dit courtil, qui a son fossé du côté du couchant, le tout contenant ensemble treize ares, cinquante deux centiares (ou vingt une cordes deux tiers), compris les fonds sous les édifices, cerné au levant de terre et maison dont il sera parlé en la seconde lottie, au midi du chemin qui conduit de Lanildut au Traonmeur, au couchant de la terre aux enfants de Jean Marzin et Marie Jeanne Allain, et au nord de terre de Madame Bergevin, et estimé par un vingt quatre francs ci 24 f. »

...

Seconde lottie

En la dite commune de Lanildut, au dit village de Rumorvan, une maison manale joignant au levant celle mentionnée en la première lottie, et couverte aussi en ardoise, consistant au rez de chaussée en une cuisine, une petite cave sous l'escalier, une chambre au-dessus de la dite cuisine, avec un grenier au-dessus, ayant neuf mètres neuf cent trente millimètres de longueur, compris le pignon et la moitié de celui du couchant, et six mètres quatre cent quatre vingt quinze millimètres de largeur, hors d'œuvre, sur quatre mètres deux cent vingt deux millimètres de hauteur. Autre maison au nord de la précédente y joignant et faisant le même corps de logis, aussi couverts en ardoises, et consistant en une cuisine, sur terre, chambre au-dessus, fréquentée par l'escalier de l'autre maison, et un grenier au-dessus de l'autre chambre, contenant 6 mètres quatre cent quatre vingt quinze de longueur et cinq mètres centre quatre vingt seize millimètres de largeur, hors d'œuvre, sur quatre mètres deux cent vingt deux millimètres de hauteur ; la portion de l'aire au midi de la dite maison, emplacement de fumier au midi de la dite portion d'aire en dehors d'icelle, une portion de jardin ou courtil au nord de la dite maison, à prendre du côté du levant, ayant ses fossés au levant et nord, le tout contenant ensemble, compris le fond sous les édifices, sept ares dix huit centiares (ou onze cordes et demi), et cerné au levant en partie de terre et maison aux enfants de François Jaouen, et en autre partie de terre, au sieur Jean Thomas, au midi du chemin qui conduit de Lanildut au Traonmeur, au couchant de terre et maison mentionné en la première lottie, et au nord de terre à madame veuve Bergevin, le tout estimé par un soixante six francs ci 66 f. »

Les propriétaires en 1687

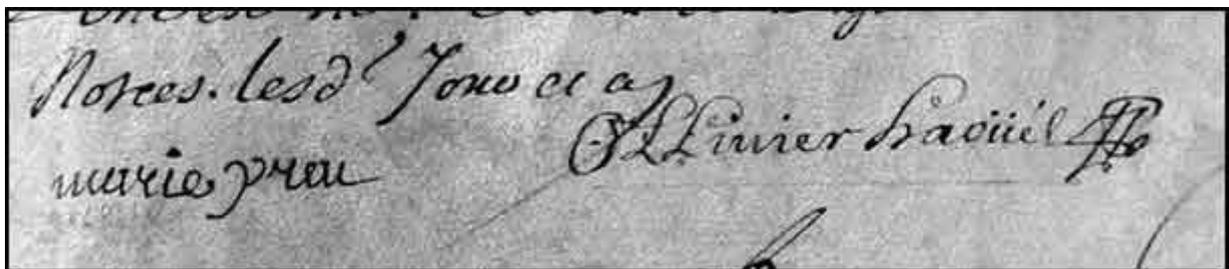
Le patronyme Haouel est attesté très anciennement à Lanildut et Porspoder, dans des familles de marchands et probablement d'armateurs. Ainsi un Jan Haouel, dit le vieux, rend aveu à la seigneurie du Gouverbihan en 1499. Notre Olivier Haouel est peut-être fils d'Alain, décédé vers 1682 et de Françoise Mareau. Olivier est né vers 1642 d'après son âge déclaré lors de son décès en 1710 à Lanildut.

Marie Prat est fille d'honorable marchand Vincent Prat décédé en avril 1686 à Lanildut et de Catherine le Hir. Elle est décédée peu après 1686. Ses trois sœurs et son frère sont aussi alliés à de riches familles de Lanildut, Porspoder et Landunvez, et même de Recouvrance, et leurs enfants et petits-enfants seront souvent les bâtisseurs des belles maisons de pierre de la région, rejets de leurs réussites commerciales et maritimes. Ils appartiennent au riche groupe social des « honorables gens » (l'expression permet de désigner les couples, sans que l'on sache toujours si la femme est aussi commerçante, mais des cas sont attestés) et « honorables marchands », que l'on voit peu à peu devenir au fil des documents au dix-huitième siècle, « marchands navigants », « capitaines de navires marchands » et « négociants ». Leur fortune reposait sur le transport de marchandises, très souvent du vin en tonneaux, pour le compte de négociants bordelais ou morlaisiens, mais aussi plus locaux, comme Jean Lavigne, originaire d'Auvergne mais installé à Saint Renan, dont des livres de compte sont conservés. Ils possédaient des parts dans différents navires, les « barques », pour diviser les risques liés à la perte des embarcations en mer. Il semble qu'un cursus, peut-être un apprentissage, existait dans les métiers du commerce maritime, que l'on devine au dix-huitième siècle, cursus accompli soit en plusieurs générations par un enrichissement progressif, soit à l'échelle d'une vie à l'intérieur d'une famille, depuis le mousse embarqué à 12/13 ans sur le bateau du père ou de l'oncle, qui devient matelot mais parfois très vite maître de barque (dès ses 25 ans souvent), puis plus tard petit armateur et négociant, certains restant matelot ou simple maître toute leur vie, probablement en fonction de la fortune accumulée par eux ou

leur famille. Les négociants pouvaient devenir des bourgeois en quittant leur village pour des villes comme Brest, à l'image de certains Kerros de Landunvez (qui descendent du même ancêtre Prat) devenus maires de Brest et présidents de la chambre de commerce au dix-neuvième siècle.

Olivier Haouel et Marie Prat ont eu au moins quatre enfants, tous mariés et avec des descendance à Lanildut et Porspoder : Jean marié à Elisabeth Pelleau, Marie mariée en 1700 à Lanildut à Jean Borgne, Mathieu marié à Bonaventure Keranvran et Tanguy marié à Marie le Hir en 1708 à Porspoder.

Ils savent tous deux lire et écrire, c'est ce qu'on peut déduire de leurs signatures, rares en ce qui concernent les femmes à cette époque, signatures qui ne font que confirmer leur rang. Reste à savoir dans quelles circonstances ils ont reçu leur instruction, cadre familial, prêtre habitué de la parentèle, école paroissiale ? Cela demeure à découvrir...



Olivier MOAL, juillet-octobre 2006